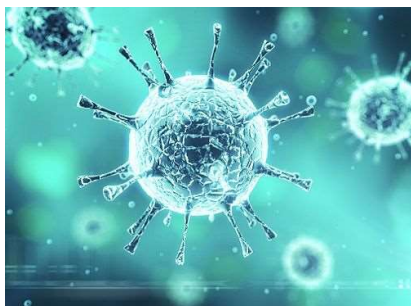


Communiqué de presse

Evry, le 17 mars 2020

Coronavirus : la CCI Essonne met en place une cellule d'urgence pour accompagner les entreprises et commerces



Les mesures annoncées par le Président de la République sont une réponse forte à la progression accélérée de l'épidémie.

Dans le souci d'accompagner les entreprises et commerces essonnien impactés par l'épidémie de Covid-19 et assurer le soutien de l'économie, la CCI Essonne adapte son organisation.

A l'initiative de la CCI Paris Ile-de-France, un numéro unique et une adresse mail ont été activés :

CCI Urgence Entreprise

01 55 65 44 44

(service gratuit + tarif d'un appel local)

urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr

Au sein de la CCI Essonne, des conseillers dédiés prennent en charge l'accompagnement personnalisé des entreprises du territoire et les soutiennent dans toutes leurs démarches :

- La mise en place du télétravail
- Le recours au chômage partiel
- La gestion des relations avec les clients, fournisseurs, banques...
- Le montage des dossiers de demande d'aides
- Le report de charges sociales et fiscales, etc.

Par ailleurs et afin de respecter les mesures de confinement, la CCI Essonne sera fermée au public jusqu'au 31 mars 2020. **L'ensemble de ses manifestations, ateliers et formations sont reportés à une date ultérieure.**

Plus que jamais, la CCI Essonne est mobilisée aux côtés des entreprises et commerces du territoire afin de les aider à surmonter cette crise sans précédent et préserver leurs intérêts.